



DJS/Roma Conf. (2011) 5

Strasbourg, 24 juin 2011

# Conférence de la jeunesse rom

*Une tribune pour les aspirations et les projets des jeunes Roms  
au Conseil de l'Europe*

26 - 30 septembre  
Centre européen de la jeunesse, Strasbourg

**Présentation et appel à  
participation**

## Contexte

*« Les Roms continuent d'être marginalisés socialement et économiquement dans de nombreuses régions d'Europe, ce qui met en cause le respect des droits de l'homme, empêche leur pleine participation dans la société et l'exercice effectif des responsabilités civiques et nourrit la diffusion de préjugés.*

*Toute réponse efficace à cette situation doit combiner intégration sociale et économique dans la société et la protection effective des droits de l'homme. La société tout entière doit s'approprier et soutenir ce processus. La participation effective et réelle de nos compatriotes européens issus du milieu des Roms est une condition du succès. »*

(Conseil de l'Europe, octobre 2010, « Déclaration de Strasbourg sur les Roms »)

Le Conseil de l'Europe joue un rôle central dans la défense des Roms en Europe, en condamnant systématiquement la discrimination généralisée à l'encontre de cette population et sa marginalisation sociale et économique et en mettant en place des voies de participation pour les Roms au niveau européen.

En octobre 2010 a eu lieu une réunion à haut niveau sur les Roms. Le texte qui en est issu, la Déclaration de Strasbourg sur les Roms (CM(2010)133 final), est devenu un document de référence pour toutes les activités entreprises par le Conseil de l'Europe dans ce domaine. Les participants à la réunion à haut niveau sont convenus d'unir leurs efforts et d'apporter une réponse paneuropéenne aux besoins des quelque 12 millions de Roms qui vivent en Europe.

La Déclaration de Strasbourg énonce des principes directeurs et des priorités d'action :

- a) non-discrimination, citoyenneté, droits des femmes et droits des enfants ;
- b) inclusion sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement et de la santé ;
- c) autonomisation et accès à la justice.

Parmi les points importants de la Déclaration, on relèvera tout particulièrement l'appel à *« promouvoir la participation effective des Roms dans la vie sociale, politique et civique, y compris la participation active de représentants des Roms dans les mécanismes de prise de décisions les concernant »*.

A la suite de cette réunion, le Conseil de l'Europe a entrepris de réorganiser les ressources de manière transversale au sein de son Secrétariat, dans le but de développer la coopération avec les autorités nationales, régionales et locales et les organisations internationales en matière de collecte, d'analyse, d'échange et de dissémination d'informations, de fournir une assistance pratique à la mise en œuvre de nouvelles initiatives politiques, particulièrement au niveau local, et de faciliter l'accès à la formation, au renforcement de capacités et à du matériel éducatif.

Le budget consacré aux questions roms au Conseil de l'Europe a été sensiblement accru, de même que les contributions volontaires destinées à soutenir des projets dans ce domaine. On peut également s'attendre à ce que des ressources supplémentaires soient mises à disposition dans le cadre du partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne (programme ROMED).

Parmi les projets engagés, la mise en place d'un nouveau programme européen visant à former plus d'un millier de médiateurs roms facilitera et/ou renforcera la communication et les relations entre les communautés roms et les institutions publiques (éducation, santé et emploi). Ce projet, d'ores et déjà déployé dans 15 pays européens, augure d'une période d'innovation dans les activités internationales en direction des Roms. Des sessions de formation seront organisées dans les Etats membres en vue de doter les médiateurs des compétences dont ils ont besoin pour exercer leur fonction de représentants des communautés roms vis-à-vis du monde extérieur, en particulier dans les écoles, les hôpitaux et les agences de l'emploi. L'Organisation a également mené des actions de sensibilisation aux questions roms par le biais de sa campagne Dosta ! contre la discrimination des communautés roms.

Tout récemment, le Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, dans son rapport « Vivre ensemble – Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », a noté que la discrimination et l'intolérance sont largement répandues dans l'Europe d'aujourd'hui, en particulier à l'encontre des Roms et des immigrés. Face à cette situation, le Groupe appelle à agir énergiquement en faveur de l'inclusion de la minorité rom, notamment en prenant des mesures pour leur donner accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement. Il préconise également de s'attaquer à toutes les formes de violation des droits fondamentaux des Roms, notamment la discrimination, la ségrégation, les discours de haine, le profilage ethnique et le recueil illégal d'empreintes digitales, ainsi que les expulsions et les mesures d'éloignement illégales et la ségrégation en milieu scolaire, pour ne citer que quelques-uns des domaines d'action proposés.

### **Les jeunes Roms et le Conseil de l'Europe**

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe associe depuis longtemps les jeunes Roms à ses politiques et à ses travaux sur le dialogue interculturel et l'éducation aux droits de l'homme. En 1995, le CEJ de Strasbourg a ouvert la voie en organisant un stage de formation des responsables de jeunesse roms dans le cadre de la campagne européenne de jeunesse « Tous différents, tous égaux » contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance. A la suite de cette campagne, le Conseil de l'Europe a apporté son soutien au développement, dans toute l'Europe, de réseaux de jeunes Roms, dont le Forum des jeunes Roms européens (FERYP), sans doute le plus connu aujourd'hui. La politique de l'Organisation dans le secteur jeunesse ne se limite pas à dénoncer les situations de discrimination et d'antitsiganisme, mais elle encourage en outre l'implication des jeunes Roms dans les questions qui les concernent et, à cet égard, voit dans leur participation un facteur essentiel de transformation de la condition des Roms en Europe.

Les Centres européens de la Jeunesse à Strasbourg et Budapest jouent un rôle majeur en la matière. Une session d'études est organisée presque tous les ans en collaboration avec des organisations de jeunesse roms. Les questions de discrimination sont traitées par d'autres pans du programme, comme le Forum sur l'éducation aux droits de l'homme et la campagne « Tous différents, tous égaux » pour la diversité, les droits de l'homme et la participation.

Parmi les autres activités récentes de la Direction de la jeunesse et du sport ciblant particulièrement les animateurs et responsables de jeunesse roms, citons le stage de formation des formateurs sur la diversité et la cohésion (2007), le Forum de jeunesse pour la diversité (2007), le Forum sur l'éducation aux droits de l'homme « Vivre, apprendre, agir pour les

droits de l'homme « (2009) et le stage de formation de longue durée « Enter ! » sur l'accès aux droits sociaux des jeunes issus de quartiers défavorisés (2010-2011).

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) soutient lui aussi régulièrement des projets menés avec de jeunes Roms. Rien qu'en 2010, le FEJ a subventionné une activité internationale et quatre projets pilotes à l'échelon local qui concernaient les jeunes Roms.

En 2011, le Conseil mixte pour la jeunesse a donné la priorité, dans le cadre des projets pilotes sur l'éducation aux droits de l'homme financés par le FEJ, aux initiatives visant à faire face aux situations d'exclusion et de discrimination que connaissent les jeunes Roms en appliquant une approche fondée sur l'éducation aux droits de l'homme.

Enfin, en devenant membre du Conseil consultatif sur la jeunesse (2009-2011), le FERYP a encouragé la participation des jeunes Roms au Conseil de l'Europe. Toutes les activités du secteur jeunesse intéressant les jeunes Roms sont organisées et mises en œuvre en collaboration avec de jeunes Roms ou leurs représentants.

### **La Conférence de la jeunesse rom**

A la suite de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, adoptée en octobre 2010, la Direction de la jeunesse et du sport et le Représentant spécial du Secrétaire Général ont examiné, en concertation, les modalités d'une coopération transversale. Outre la nécessité de mettre en œuvre une dimension jeunesse de la Déclaration de Strasbourg, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe entend renouveler son approche du travail avec les jeunes Roms dans la perspective du programme d'activités bisannuel pour 2012-2013. Un Plan d'action pour la jeunesse rom définira une approche stratégique de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe concernant les Roms en regroupant les ressources et les initiatives et en faisant le lien entre les diverses activités et les objectifs à moyen terme.

La participation de jeunes Roms à l'examen et à la conception des priorités et des approches qui seront retenus dans ce Plan d'action est indispensable à sa pertinence et à son succès. La Conférence de la jeunesse rom est organisée par la Direction de la jeunesse et du sport en collaboration avec l'Equipe d'appui au Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms. Elle est préparée en coopération avec des réseaux de jeunes Roms européens (FERYP et Ternype), avec la participation du Conseil consultatif pour la jeunesse et du Comité directeur européen pour la jeunesse. Le Forum européen de la jeunesse, qui représente les organisations de jeunesse, est associé au groupe préparatoire, de même que les initiatives Roms et Jeunesse des Open Society Foundations (OSF). Cela devrait permettre d'établir un lien entre la conférence et les initiatives OSF concernant les politiques relatives aux Roms et aux jeunes.

### **Objectifs de la conférence**

La Conférence de la jeunesse rom vise à réunir des organisations et des représentants de la jeunesse rom pour examiner les besoins prioritaires et les objectifs d'un Plan d'action pour la jeunesse rom au sein du Conseil de l'Europe.

Les principaux objectifs de la conférence sont les suivants :

- étudier la situation des jeunes Roms en Europe, en ce qui concerne notamment la discrimination et l'accès aux droits de l'homme, et échanger à ce sujet ;

- examiner la portée et la pertinence de la Déclaration de Strasbourg pour les jeunes Roms aujourd'hui et les moyens de contribuer à sa mise en œuvre ;
- définir les actions à mener dans le cadre des politiques de jeunesse, en particulier au niveau européen, pour améliorer la situation des jeunes Roms aujourd'hui ;
- formuler des propositions et définir des priorités en vue d'activités associant de jeunes Roms et des organisations de jeunesse roms dans le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et au-delà ;
- rassembler différentes parties prenantes aux questions relatives à la jeunesse rom en Europe et faciliter le dialogue ;
- renforcer la participation de la jeunesse rom aux activités du Conseil de l'Europe.

## **Format et méthode**

La Conférence de la jeunesse rom, d'une durée de quatre jours, réunira une cinquantaine de participants.

Les langues de travail prévues sont l'anglais et le français. La possibilité d'une interprétation en romani sera étudiée en fonction des besoins des candidats retenus. Une interprétation dans d'autres langues peut être envisagée au cas par cas, éventuellement en faisant appel à des interprètes bénévoles.

Les participants seront principalement de jeunes Roms impliqués dans des organisations et des projets de jeunesse roms ainsi que des responsables d'autres organisations de jeunesse intéressées par les politiques de jeunesse qui ont une incidence sur les jeunes Roms.

Des représentants d'autres organisations internationales élaborant des politiques relatives aux Roms et d'autres représentants des Roms seront également invités.

La conférence est conçue pour être un cadre d'apprentissage interculturel et informel, associant les multiples parties prenantes, dans lequel les participants pourront échanger leurs expériences et s'appuyer sur des résultats antérieurs pour définir d'un commun accord les mesures à prendre en priorité au niveau politique.

Les résultats de la conférence seront soumis au Conseil mixte pour la jeunesse et au Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur les questions roms. Ils seront aussi pris en compte par le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms.

## **Résultats de la conférence**

Outre les résultats d'apprentissage et le tissage de relations entre les participants et les représentants institutionnels, la conférence devrait déboucher sur :

- des lignes directrices et une contribution au Plan d'action pour la jeunesse rom ;
- une meilleure connaissance de la situation des jeunes Roms en Europe ;
- une meilleure information sur la Déclaration de Strasbourg et l'appui qu'elle peut apporter pour les activités avec de jeunes Roms ;
- des recommandations concrètes concernant les moyens d'améliorer la situation des jeunes Roms et le rôle que peuvent jouer les ONG internationales à cet égard ;
- un sentiment de confiance et une meilleure communication permettant de mieux coordonner avec les ONG l'approche des questions relatives à la jeunesse rom.

Un document ou un message assorti de conclusions ou d'une déclaration des participants à la conférence énoncera la plupart des conclusions et propositions. Ce document sera adressé au

Conseil mixte pour la jeunesse qui pourra à son tour le transmettre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Un reportage et un documentaire vidéo pourraient également être produits.

## **Projet de programme**

### **26 septembre 2011**

Arrivée des participants

### **27 septembre 2011**

09h15 Ouverture officielle de la conférence

Présentation des participants ; présentation des objectifs de la conférence  
Faire connaissance ; recueillir les attentes

11h00 *Pause café*

11h30 Présentation de l'expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine du travail avec des jeunes Roms  
Débat et échange d'expériences

13h00 *Déjeuner*

14h30 Echange et discussion sur différentes situations et expériences concernant la jeunesse rom et le travail avec de jeunes Roms, détermination des principaux besoins des organisations de jeunesse roms (I)

16h00 *Pause café*

16h30 Echange et discussion sur différentes situations et expériences concernant la jeunesse rom et le travail avec de jeunes Roms, détermination des principaux besoins des organisations de jeunesse roms (II)

19h00 *Dîner*

### **28 septembre 2011**

09h15 La politique de jeunesse et la jeunesse rom dans la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe

11h00 *Pause café*

11h30 Table ronde avec différentes parties prenantes sur les principaux problèmes rencontrés par les jeunes Roms aujourd'hui

13h00 *Déjeuner*

14h30 La Déclaration de Strasbourg  
Groupes de travail sur la Déclaration de Strasbourg

16h00 *Pause café*

16h30 Résumé des précédentes activités  
Présentation aux groupes de travail du Plan d'action pour la jeunesse rom

19h00 *Dîner*

### ***29 septembre 2011***

09h15 Groupes de travail sur le Plan d'action pour la jeunesse rom et les lignes directrices

11h00 *Pause café*

11h30 Groupes de travail sur le Plan d'action pour la jeunesse rom et les lignes directrices

13h00 *Déjeuner*

Activités sur place ou visites (à confirmer)

Temps libre

19h30 *Dîner à l'extérieur*

### ***30 septembre 2011***

09h15 Présentation des conclusions des Groupes de travail sur le Plan d'action pour la jeunesse rom et débat

10h30 *Pause café*

11h00 Discussion sur les projets futurs et les activités de suivi avec les principales parties prenantes à la conférence

Evaluation

13h30 Séance de clôture

Après-midi – départ des participants

### **Profil des participants**

La conférence réunira principalement des représentants et des responsables actifs d'organisations de jeunesse roms ainsi que de jeunes Roms actifs dans d'autres organisations et projets dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Des représentants d'autres organisations de jeunesse et institutions européennes seront également invités (en nombre restreint). Tous les participants devront :

- avoir entre 18 et 30 ans (des exceptions seront possibles si elles sont justifiées) ;
- être motivés et avoir à cœur de contribuer au programme de la conférence et à ses résultats ;

- avoir déjà une certaine expérience, de préférence au niveau international ;
- être désireux et capables d'avoir des contacts avec d'autres jeunes, communautés et organisations roms ;
- être en mesure de travailler en anglais, en français ou en romani ;
- être disponibles pour participer à l'intégralité de la conférence.

Le groupe préparatoire de la conférence sélectionnera une cinquantaine de participants sur la base des critères suivants :

- adéquation au profil ci-dessus ;
- représentation de la diversité des communautés roms des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- équilibre entre les femmes et les hommes.

### **Candidatures et sélection des participants**

Tous les candidats doivent postuler en ligne en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <http://youthapplications.coe.int>

Les candidatures doivent être soumises avant le **mardi 26 juillet 2011**. Une lettre de recommandation de l'organisation qui propose le candidat doit être téléchargée sur la plateforme ou envoyée séparément par courrier électronique, par fax ou par la poste. Au cas où la même organisation présenterait plusieurs candidats, la lettre de recommandation devrait indiquer un ordre de priorité.

Les candidats sauront au plus tard le 15 août 2011 s'ils sont retenus, inscrits sur liste d'attente ou refusés.

### **Date limite de dépôt des candidatures**

Le formulaire de candidature et la lettre de recommandation doivent être soumis en ligne au plus tard le mardi 26 juillet 2011.

### **Dispositions financières et pratiques**

Frais de voyage : Ils seront remboursés par le Conseil de l'Europe conformément aux règles applicables aux participants aux activités du Centre européen de la jeunesse. Les participants seront remboursés en espèces pendant la conférence, ou ultérieurement par transfert bancaire.

Hébergement et restauration : Ils seront assurés par le Conseil de l'Europe au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg.

Visas : Les frais de visa seront remboursés par le Conseil de l'Europe. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe enverra une lettre d'invitation qui devrait faciliter la délivrance des visas pour participer à la conférence.

Langues de travail : Anglais et français, avec interprétation simultanée. Une interprétation en romani pourra être assurée en fonction des langues de travail des candidats retenus. Une interprétation dans d'autres langues pourra être envisagée à titre exceptionnel.

Dates : La conférence se tiendra du mardi 27 septembre à 9h00 au vendredi 30 septembre à 14h00.

### **Autres activités de la Direction de la jeunesse et du sport**

Si vous êtes intéressé par une activité en rapport avec le travail international de jeunesse, mais que votre profil ne correspond pas tout à fait aux conditions requises par la présente activité, veuillez noter que la Direction de la jeunesse et du sport organise d'autres activités de formation s'adressant aux animateurs de jeunesse, aux responsables de jeunesse et aux formateurs. Certaines de ces activités sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse. Vous pourrez obtenir des précisions sur ces stages auprès du secrétariat de la Direction de la jeunesse et du sport ainsi que sur le site du partenariat : <http://www.coe.int/youth> et <http://www.youth-partnership.net>.